



Gérés par la Communauté de Communes Le Grésivaudan, les 17 multi-accueils intercommunaux accueillent les jeunes enfants de 3 mois à 4 ans, en garde régulière ou occasionnel, **résidant sur les communes du territoire du Grésivaudan.**

Parce qu'il est essentiel que l'enfant puisse s'épanouir dans un environnement agréable et sécurisé, les multi-accueils disposent d'un personnel qualifié, à l'écoute de l'enfant tout au long de la journée, dans le cadre d'un projet éducatif couvrant tous les temps de l'enfant : jeux et éveil, déjeuner, sieste ...

Grâce à un dialogue permanent, une relation de confiance est instaurée avec les parents.

Les types d'accueil

- [Accueil occasionnel](#) : l'accueil est considéré comme occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. C'est un accueil pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

- Accueil régulier : l'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. La notion de régularité ne renvoie pas à une durée mais à une récurrence (ex : *vosre enfant est gardé tous les lundis et jeudis de chaque semaine*).

Le b.a.-ba de l'inscription en accueil régulier

Comment pré-inscrire votre enfant en accueil régulier ?

Multi-accueils en Gresivaudan

Écrit par Mairie de Tencin

Lundi, 17 Octobre 2016 09:40 - Mis à jour Vendredi, 12 Juillet 2019 17:52

La pré-inscription pour **les multi-accueils se fait en ligne** [via ce formulaire](#) ou en téléchargeant la version

[papier](#)

que vous retournerez complétée par courrier

:

Communauté de Communes Le Grésivaudan Direction enfance et parentalité 390 rue Henri Fabre – 38920 CROLLES

Une liste d'attente unique est constituée et restera active jusqu'à l'entrée à l'école de l'enfant y compris pour les dossiers refusés en commissions d'attribution.

La direction enfance et parentalité fera des mises à jour régulières des dossiers, en prenant contact avec les familles. Tout changement de situation ou de besoin devra être signalé lors de cette mise à jour.

Information: le formulaire de pré-inscription pour la rentrée de septembre 2019 comprend désormais le **multi-accueil de Chapareillan « l'Épit'aile »** [anciennement la halte-garderie de Chapareillan] qui vous accueillera 5 jours par semaine.

Comment et quand mon dossier sera-t-il étudié ?

Les formulaires reçus par courrier, ne feront pas l'objet d'un accusé de réception.

Les pièces justificatives demandées dans le formulaire sont à joindre obligatoirement ! Tout dossier incomplet ne sera pas étudié et sera renvoyé à son expéditeur.

- *Pour une demande d'entrée en cours d'année* : le dossier complet est placé sur liste d'attente. La famille est contactée par téléphone lorsqu'une place se libère.

- *Pour une demande d'entrée en septembre* : le dossier complet doit être réceptionné par la direction enfance et parentalité

février.

avant le 15

Il est

placé sur liste d'attente et sera étudié en commission d'attribution courant mars.

Une réponse par courrier sera adressée à toutes les familles entre avril et mai.

Quels sont les critères d'attribution ?

Les familles souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans un multi-accueil intercommunal doivent obligatoirement habiter le territoire de la Communauté de Commune Le Grésivaudan au moment de l'admission de l'enfant.

Les critères suivants sont des critères pondérés prenant en compte les différentes situations familiales et sociales :

- Parent assumant seul la charge d'un ou plusieurs enfant(s)
- Foyer dans lequel le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 800 €
- Parents en situation de travail ou assimilé (étudiant, création d'entreprise, formation, ...)
- Situation de handicap de l'enfant
- Situation de handicap d'un parent, d'un frère ou d'une sœur
- Nouvelle inscription d'un enfant dont le frère ou la sœur est en renouvellement dans le même multi-accueil
- Jumeaux
- Nouvelle fratrie
- Situation de l'enfant relevant de l'urgence sociale ou médicale identifiée par un professionnel en lien avec la PMI ou l'ASE

A quel moment mon inscription devient-elle définitive ?

Lorsque votre enfant est admis dans un multi-accueil, l'admission est définitive que lorsque le dossier administratif est complété par la famille lors d'un rendez-vous avec le responsable de la structure.

Un contrat d'accueil sera alors signé.

Quel multi-accueil choisir ?

Choix d'1 seul secteur puis de 2 multi-accueils maximum dans ce secteur choisi.

Multi-accueils en Gresivaudan

Écrit par Mairie de Tencin

Lundi, 17 Octobre 2016 09:40 - Mis à jour Vendredi, 12 Juillet 2019 17:52

□ SECTEUR 1	BIVIERS « Le Trotte Marmotte » ST NAZAIRE LES EYMES « Les Coccinelles » PLATEAU DES PETITES ROCHES « Les 3 Quenottes »	8h – 18h 8h – 18h 7h45 – 18h30
□ SECTEUR 2	LE VERSOUD « Les Petits Loups » LE VERSOUD « Les Pîchous » VILLARD-BONNOT « La Papoterie »	7h30 – 18h 7h30 – 18h30 7h30 – 18h
□ SECTEUR 3	CROLLES « Les Bout'choux » CROLLES « Les P'tits Lutins »	7h30 – 18h30 7h30 – 18h30
□ SECTEUR 4	LA TERRASSE « La Courte Echelle » LUMBIN « Les Lumbout'choux » TENCIN « L'Arche »	8h – 18h 8h – 18h 7h30 – 18h30
□ SECTEUR 5	ALLEVARD « Les Flocons » CRÈTS-EN-BELLEDONNE « Les Petits Pierrots » LE HAUT-BREDÀ « Les Poussins »	7h30 – 18h30 7h30 – 18h30 8h – 18h30
□ SECTEUR 6	CHAMP-PRES-FROGES « La Ronde des P'tits Poucets » LES ADRETS « Les Frimousses »	8h – 18h 7h30 – 18h
□ SECTEUR 7	CHAPAREILLAN « L'Épi' alle »	8h – 18h

Mairie de Tencin - TENCIN - www.le-gresivaudan.fr
30 places

Tel. 04 76 99 23 40

multiaccueil.tencin@le-gresivaudan.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Adresse : Allée du Roy

38570 Tencin